

Plan de gestion du bar rayé au Québec - 2026

Orientations, objectifs et actions

1) Suivre l'état de situation des deux populations présentes au Québec et rendre l'information accessible

Objectifs	Actions
1.1) Maintenir les suivis et inventaires essentiels à l'évaluation de l'état des populations.	1.1.1) Selon les calendriers appropriés, réaliser les suivis et inventaires pour évaluer l'état de situation des populations. 1.1.2) Concevoir des indicateurs pour suivre l'état de situation des populations. 1.1.3) Établir des points de référence par le biais d'un modèle de dynamique de population adapté au contexte québécois. 1.1.4) Maintenir et développer des collaborations avec les communautés autochtones et les acteurs du milieu pour l'acquisition de connaissances.
1.2) Diffuser l'information recueillie sur l'état des populations.	1.2.1) Publier régulièrement un bilan vulgarisé des indicateurs suivis. 1.2.2) Rendre accessibles les résultats des suivis et inventaires par l'entremise de publications de nature scientifique.
1.3) Caractériser l'exploitation du bar rayé au Québec, suivre son évolution temporelle et examiner ses effets.	1.3.1) Maintenir le suivi annuel de la pêche récréative au sud de la Gaspésie. 1.3.2) Concevoir des approches pour caractériser la pêche dans les secteurs peu documentés et les nouveaux secteurs de pêche, le cas échéant. 1.3.3) Quantifier la mortalité liée à la remise à l'eau pour les conditions représentatives de la pêche récréative au Québec.

2) Protéger l'espèce et ses habitats

Objectifs	Actions
2.1) Améliorer la qualité et la quantité des données sur le territoire fréquenté par l'espèce au Québec.	2.1.1) Documenter la présence de l'espèce sur le territoire. 2.1.2) Décrire les habitats utilisés dans l'aire de répartition de l'espèce au Québec, en adéquation avec les besoins de gestion et d'évaluation environnementale. 2.1.3) Prioriser les nouveaux territoires fréquentés par l'espèce et les secteurs moins étudiés (p. ex. : Côte-Nord, Montréal et ses environs). 2.1.4) Évaluer la récurrence de l'utilisation des habitats décrits.
2.2) Identifier les habitats sensibles, les périodes névralgiques ainsi que les menaces, et en tenir compte dans la prise de décision.	2.2.1) Définir les milieux et les périodes sensibles pour l'espèce. 2.2.2) Préciser les menaces pour l'espèce et son habitat, et identifier l'approche d'atténuation appropriée, le cas échéant. 2.2.3) Diffuser l'information, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, selon les plateformes accessibles. 2.2.4) Considérer les informations disponibles dans l'analyse des dossiers d'autorisation. 2.2.5) Appuyer les initiatives de restauration des habitats sensibles détériorés.

3) Favoriser l'accès au bar rayé

Objectifs	Actions
3.1) Répartir la ressource selon l'ordre de priorité d'allocation prévu par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (article 63).	3.1.1) Sous réserve des impératifs liés à la conservation du bar rayé, identifier des seuils d'accès à la ressource basés sur l'état des populations. 3.1.2) Déterminer les modalités de mise en valeur qui permettent d'optimiser les bénéfices sociaux et économiques.
3.2) Préparer l'ouverture de la pêche récréative au bar rayé de la population du fleuve Saint-Laurent.	3.2.1) Contribuer à la démarche du gouvernement du Canada touchant l'évaluation de la situation de la population du fleuve Saint-Laurent et le processus de désignation inhérent à la Loi sur les espèces en péril. 3.2.2) Déterminer les modalités qui s'appliqueront à la pêche récréative ciblant la population du fleuve Saint-Laurent et les mettre en œuvre dès que possible.
3.3) Optimiser l'expérience de pêche récréative.	3.3.1) Maintenir les efforts d'harmonisation réglementaire entre les populations, entre les zones de pêche, entre les espèces et entre les provinces. 3.3.2) Limiter à l'essentiel les contraintes réglementaires qui s'appliquent à la pêche récréative et expliquer les fondements des modalités en vigueur.

4) Mieux comprendre la place du bar rayé dans les écosystèmes du Saint-Laurent

Objectifs	Actions
4.1) Évaluer et suivre le potentiel d'interaction entre le bar rayé et le saumon atlantique.	4.1.1) De concert avec le comité scientifique sur le saumon atlantique, établir des critères permettant de prioriser les projets à réaliser (à tous les stades de vie). 4.1.2) Selon les priorités établies : ○ Caractériser l'utilisation des rivières à saumon par le bar rayé dans différentes régions salmonicoles; ○ Évaluer la prédation du bar rayé sur les jeunes stades de saumon.
4.2) Évaluer les besoins de recherche pour les espèces qui interagissent avec le bar rayé et appuyer les activités jugées prioritaires.	4.1.3) Publier les résultats des études menées. 4.2.1) Identifier les interactions pour lesquelles des projets de recherche sont requis et, selon les espèces ou les activités visées, coordonner les efforts avec les responsables de leur gestion. 4.2.2) Identifier les données et suivis disponibles pour répondre à ces besoins. 4.2.3) Déterminer les priorités de recherche et contribuer à leur mise en œuvre, le cas échéant.

5) Tenir compte des changements climatiques dans la gestion de l'espèce

Objectif	Actions
5.1) Intégrer les considérations attribuables aux changements climatiques dans la prise de décision.	5.1.1) Identifier les paramètres environnementaux qui pourraient influencer la dynamique de population du bar rayé. 5.1.2) Répertorier les données disponibles décrivant les perturbations de divers paramètres environnementaux, attribuables aux changements climatiques, dans le système Saint-Laurent. 5.1.3) Évaluer quels changements environnementaux ont une influence sur l'utilisation du territoire et la dynamique de population du bar rayé. 5.1.4) Au besoin, ajuster les modalités d'exploitation en réponse à l'influence des changements climatiques.

6) Augmenter et optimiser la diffusion d'information

Objectifs	Actions
6.1) Informer les usagers du territoire des modalités d'exploitation en vigueur.	6.1.1) Répertorier les plateformes de diffusion disponibles. 6.1.2) Concevoir des outils adaptés à chacune des plateformes. 6.1.3) Impliquer les communautés autochtones et les partenaires fauniques dans la diffusion de l'information. 6.1.4) Développer des plateformes d'échange (en présentiel) permettant le dialogue avec les usagers du territoire.
6.2) Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques de la remise à l'eau, aux pratiques de pêche responsable et à la vulnérabilité de l'espèce.	6.2.1) Identifier les usagers du territoire à sensibiliser. 6.2.2) Définir ce qu'est une pêche responsable au bar rayé et répertorier les comportements préjudiciables à l'espèce. 6.2.3) Développer le contenu et diffuser l'information selon les plateformes appropriées.
6.3) Sensibiliser à l'importance, à la situation et aux enjeux de l'espèce pour le Québec.	6.3.1) Répertorier autant les perceptions et les mythes persistants que les aspects positifs. 6.3.2) Développer le contenu et diffuser l'information selon les plateformes appropriées.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec

